

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 V. 309 Vœu relatif à la liberté de création dans les théâtres de la Ville de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que depuis le 20 octobre, date de la première au Théâtre de la Ville, les représentations de la pièce « Sur le concept du visage du fils de Dieu » de Roméo CASTELLUCCI donnent lieu à des événements graves ;

Considérant que des groupuscules royalistes, antiparlementaires, fascistes et/ou intégristes religieux prétendent interdire la représentation de cette pièce par des démonstrations de force sauvage ;

Considérant que des riverains, des spectateurs, des comédiens, des techniciens et des agents de la Ville ont eu à subir les agressions répétées, parfois physiques, morales ou verbales de ces hordes fascisantes ;

Considérant que ces attaques répétées, ainsi que les rassemblements d'extrême Droite aux abords du « Centquatre » constituent autant d'atteintes graves à la laïcité, principe constitutionnel, et à la liberté de création, principe protégé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

Considérant que la création artistique et notamment la création dramatique, contribuent pour une part essentielle et fondamentale à la vie culturelle de notre ville ;

Sur la proposition de Mme Emmanuelle BECKER, de M. Ian BROSSAT et des élus du Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que la Ville de Paris rappelle sa pleine solidarité à la Direction et aux personnels du Théâtre de la Ville face aux menaces et attaques répétées dont ils sont victimes.